



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Dévoilement des lauréats du concours « Vers des rues plus conviviales : les meilleures mesures d'apaisement de la circulation dans la région métropolitaine de Montréal »

Montréal, le 13 juin 2013 – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) et leurs partenaires, les conseils régionaux de l'environnement de Lanaudière, de Laval, de la Montérégie et des Laurentides sont heureux de dévoiler aujourd'hui les lauréats de la deuxième édition du concours « Vers des rues plus conviviales : les meilleures mesures d'apaisement de la circulation dans la région métropolitaine de Montréal ».

Le concours vise à souligner les meilleures mesures d'apaisement de la circulation mise en œuvre dans la région métropolitaine de Montréal. Ces mesures consistent à aménager les rues de manière à ce que tous les usagers adoptent un comportement approprié au milieu traversé.

« Ces mesures sont efficaces, rappelle Daniel Bouchard, responsable des campagnes sur le transport au CRE-Montréal. Elles réduisent la vitesse et le débit de circulation, les accidents et leur gravité, tout en favorisant les transports alternatifs et en améliorant l'aménagement urbain. Les villes devraient profiter de chaque occasion, réparation de routes ou de canalisation, pour les mettre en place. »

« Toutes les candidatures ont démontré qu'on peut trouver des solutions pour partager la rue entre piétons, automobilistes et cyclistes, tout en sécurisant l'ensemble des déplacements et en améliorant le milieu de vie, ajoute Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ. Ce concours représente une vitrine des bonnes pratiques et nous souhaitons qu'il favorise d'autres initiatives du genre. »

Quatre prix sont décernés aujourd'hui.

- *Meilleur aménagement visant la réduction de la vitesse des véhicules :*
« Mesure d'apaisement de la circulation en arrondissement », de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, remarqué pour le nombre de mesures réalisées et le suivi minutieux de leur efficacité.
- *Meilleur aménagement visant la réallocation de l'espace public vers les modes de transport actif :*

« Sécurisation de la piste cyclable Rachel et verdissement de la rue », par la Direction des transports de la Ville de Montréal, dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal, remarqué pour la solution apportée à la problématique de la sécurité des usagers d'une piste cyclable bidirectionnelle et le verdissement du terre-plein central.

- *Meilleur aménagement pour la sécurité des personnes les plus vulnérables :*

« Agrandissement du parc Baldwin par l'élimination de la rue Marie-Anne entre les rues Fullum et Chapleau » de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal, remarqué pour avoir grandement amélioré la sécurité des enfants près d'une école primaire tout en raccordant deux parties d'un parc.

- *Meilleur aménagement visant l'intégration urbaine :*

« Woonerf Saint-Pierre » de l'arrondissement Sud-Ouest, remarqué pour avoir démontré qu'un espace urbain dévitalisé pouvait servir de tremplin pour réaménager un secteur et le verdir.

Le comité de sélection était formé de Agence de la santé et des services sociaux, l'Association des architectes paysagistes du Québec, l'Association de design urbain de Québec, le Centre d'écologie urbaine de Montréal, le Centre Urbanisation Culture et Société, la CMM, le CRE-Montréal, Équiterre, le Groupe IBI-CHBA, l'Institut national de la recherche scientifique, le ministère des Transports du Québec, RueSécure Inc., la Société de l'assurance automobile du Québec, la Table de concertation des aînés de l'île de Montréal, Vélo-Québec et Vivre en ville.

Le concours a été rendu possible grâce au soutien de la Communauté métropolitaine de Montréal et du Groupe IBI-CHBA.

– 30 –

Renseignements :

Daniel Bouchard
Responsable campagnes transport, GES et aménagement du territoire, CRE-Montréal
514 842-2890 #230
dbouchard@cremtl.qc.ca